

Informations importantes concernant votre déclaration annuelle 2008

Aux directrices et
aux directeurs des ressources humaines

Madame,
Monsieur,

Les importants travaux visant le renouvellement et l'intégration de nos systèmes essentiels progressent activement. En 2009, la nouvelle déclaration annuelle de l'employeur occupera une place centrale. La collecte et la validation des données de participation à l'aide des nouveaux outils constitueront le premier processus modifié en profondeur que vous pourrez apprécier, compte tenu des avantages qu'il représente pour vous et vos employés.

Nous devons toutefois vous informer que certains travaux additionnels sont requis avant que nous puissions rendre disponibles ces nouveaux outils, dont l'implantation était prévue en janvier 2009. Ainsi, les fonctionnalités permettant la transmission par voie électronique, l'enregistrement ainsi que la validation de la déclaration annuelle de l'employeur seront opérationnelles au cours du printemps 2009. La date limite pour la transmission de votre déclaration annuelle est donc reportée. Nous vous informerons périodiquement de l'évolution de ce dossier.

Conscients que vous commencerez prochainement la production de votre déclaration annuelle, nous veillerons à ce que vous receviez tout le soutien dont vous avez besoin. Ainsi, vous trouverez dans notre site Internet (www.carra.gouv.qc.ca) le document suivant, qui décrit les principaux changements concernant votre déclaration annuelle 2008 :

« Changements concernant la collecte des données de participation de 2008 au moyen de la déclaration annuelle de l'employeur ».

De plus, pour vous offrir un soutien additionnel dans ce contexte particulier, nous avons mis en service une boîte courriel par laquelle vous pouvez nous transmettre vos questions concernant votre déclaration annuelle 2008. L'adresse de cette boîte est : info-DA@carra.gouv.qc.ca. Ce service s'ajoute à **l'assistance qui vous est fournie par l'agent responsable du traitement de votre déclaration annuelle.**

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note qu'à partir du 1^{er} janvier 2009, nous ne ferons plus l'envoi de la version papier des communiqués-retraite. Il est donc important, si ce n'est pas déjà fait, de vous inscrire à la liste de diffusion électronique de la CARRA afin d'être informé de la parution d'un nouveau communiqué. Pour ce faire, vous n'avez qu'à cliquer sur « Liste de diffusion » dans le menu de gauche de la page d'accueil du site Internet de la CARRA.

Nous vous saurions gré de faire part le plus rapidement possible du contenu de ce communiqué à tous les responsables de la gestion des avantages sociaux et des services financiers ainsi qu'à tous les utilisateurs du *Guide d'administration* de votre organisme.

Le vice-président aux services
à la clientèle,

Serge Birtz

Service des contacts clients

Numéros de téléphone réservés aux employeurs

(418) 643•4640 (région de Québec)

1 866 627•2505 (sans frais)

Liste de diffusion

Pour recevoir directement à votre adresse de courrier électronique tous nos communiqués-retraite dès leur publication, il suffit de vous inscrire à notre liste de diffusion à www.carra.gouv.qc.ca